



ועידת התביעות

Claims Conference

Conference on Jewish Material Claims
Against Germany

Païement Supplémentaires Fonds Hardship Questions / Réponses

- **Qui a droit à ce paiement?**
 - o Toute personne qui est vivante et qui a **été approuvée pour un paiement du fonds « Hardship »** et ne reçoit pas de pension en compensation de la persécution pendant la Shoah.

- **Dois-je déposer un formulaire Claims pour recevoir ce paiement?**
 - o Oui, vous devez soumettre un formulaire de demande pour être admissible à ce paiement. La Claims Conference enverra par la poste des formulaires de demande pré-remplis personnalisés aux survivants potentiellement éligibles.

- **Combien d'argent vais-je recevoir?**
 - o Le fonds versera aux demandeurs éligibles deux paiements supplémentaires, chacun d'un montant de 1 200 € pour un total de 2 400 €. Il y aura deux versements, le premier à la fin de 2020 ou au début de 2021 et le second sera payé en 2022.

- **Et si j'ai déménagé depuis que j'ai été en contact avec la Claims Conference pour la dernière fois?**
 - o Nous acceptons les notifications de changement d'adresse **par courrier uniquement**. Veuillez nous envoyer une lettre signée avec vos anciennes et nouvelles adresses (clairement indiquées), votre numéro d'enregistrement au Hardship Fund (s'il est connu), et joindre une copie d'une pièce d'identité actuelle émise par le gouvernement. Veuillez envoyer ces informations au bureau de la Claims Conference le plus proche de chez vous.
 - o A2-HF-CEEF2@claimscon.org (Frankfurt)

- **Si je suis un représentant autorisé, puis-je soumettre un changement d'adresse pour un demandeur?**
 - o Oui, vous devez nous envoyer une copie de ce qui suit:
 - Une photocopie d'un document accordant la tutelle légale / la procuration
 - Une photocopie de la pièce d'identité officielle du représentant autorisé
 - Un formulaire du médecin rempli (www.claimscon.org/doctor)
 - Une copie de la pièce d'identité officielle du demandeur.



ועידת התביעות Claims Conference

Conference on Jewish Material Claims
Against Germany

- **Ma demande doit-elle être certifiée?**
 - Votre demande indiquera explicitement si elle doit être certifiée ou si nous avons besoin de divers documents supplémentaires (comme une photocopie de votre carte d'identité gouvernementale et de votre certificat de naissance). Si vous avez des questions sur votre application spécifique après l'avoir reçue, veuillez nous contacter à:
Par téléphone:
 - +49 69970 7010 (Francfort)Par email:
 - A2-HF-CEEF2@claimscon.org (Francfort)
- **Si je suis l'enfant ou le conjoint d'un bénéficiaire ou d'un survivant du Fonds de difficultés, puis-je recevoir ce paiement supplémentaire?**
 - Non, le paiement supplémentaire ne peut être versé qu'aux survivants admissibles.
- **Y a-t-il une date limite pour postuler?**
 - La date limite pour postuler est le **31 décembre 2022**.
- **Le paiement supplémentaire peut-il m'être adressé par chèque?**
 - Non, nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des chèques, vous devez avoir un compte bancaire ouvert à votre nom.
- **Avez-vous besoin de mes informations bancaires?**
 - Oui, le paiement sera viré sur votre compte bancaire. Veuillez renseigner les coordonnées bancaires dans l'application personnalisée.
- **Dois-je remplir un certificat de vie pour obtenir le paiement supplémentaire pour difficultés?**
 - Il n'est pas nécessaire de remplir un certificat de vie, mais vous devez être vivant au 1er décembre 2020 ou au moment où vous soumettez votre demande de difficulté supplémentaire (la plus récente des deux) pour recevoir le paiement.